

GUIDE **NATIONAL**

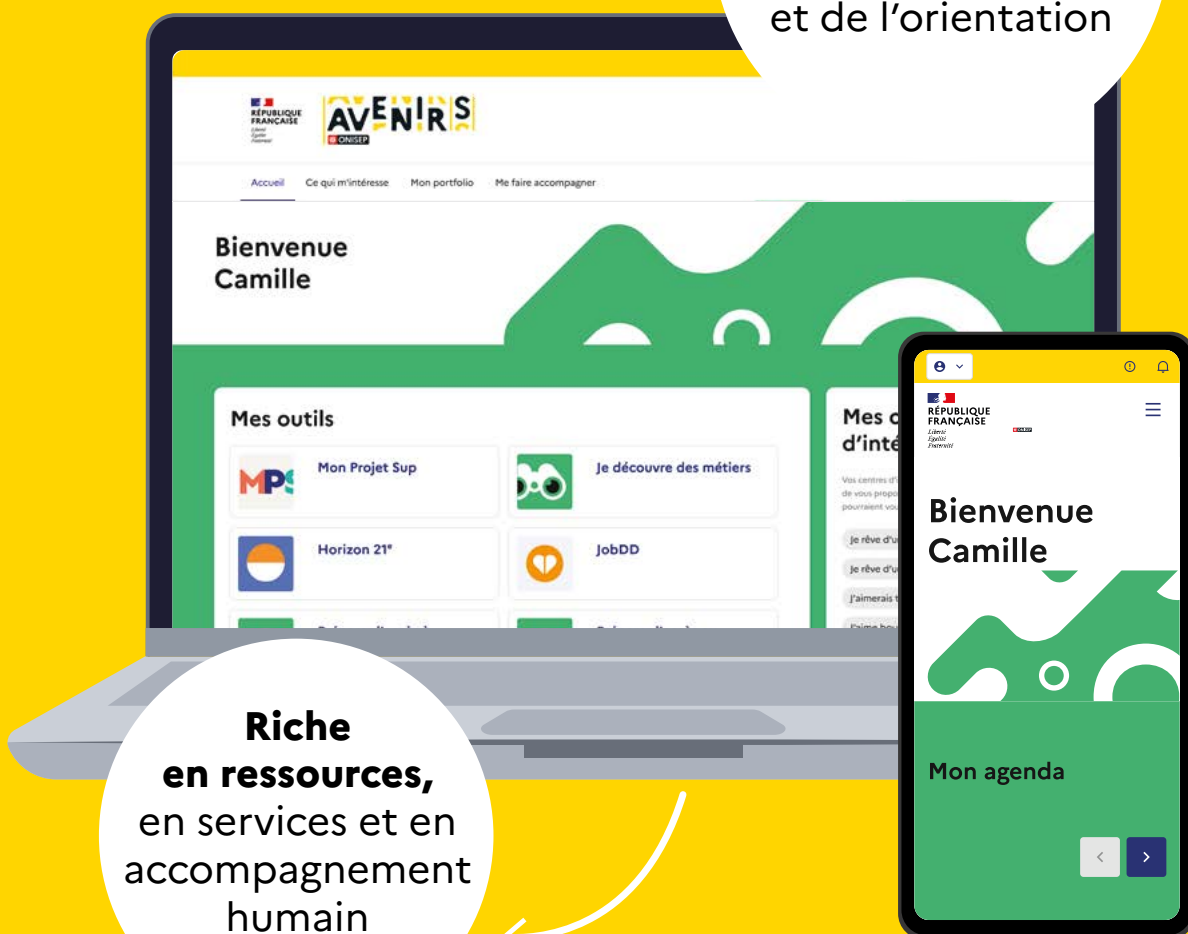
RENTÉE 2026



**APRÈS
LA 3^e**

La plateforme Avenir|S S'orienter pour préparer son avenir, ça s'apprend

**Publique, gratuite
et ouverte**
aux élèves et aux
acteurs de l'éducation
et de l'orientation



**Riche
en ressources,
en services et en
accompagnement
humain**

 Rendez-vous sur **onisep.fr/avenir-s**



APRÈS LA 3^e, CHOISIR SON ORIENTATION

La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour affiner et finaliser vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier en alliant enseignements théoriques et pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un cycle général et technologique grâce auquel vous choisirez plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi de vos envies. Vous projetez-vous dans des études longues ou préférez-vous plutôt aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi vous intéresser au secteur d'activité et examiner s'il est porteur d'emplois ou si vous risquez de rencontrer des difficultés à trouver un poste. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, votre capacité à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

*Pour vous accompagner dans vos choix, l'Onisep met à votre disposition la plateforme **AVENIRIS!**. N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège, qui vous accompagneront dans votre réflexion et dans la prise en main de cet outil. Votre Région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un ou une psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet.*

Alors à vous de jouer, lancez-vous !

ANNE DE ROZARIO
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP
PAR INTÉRIM

	page
CHOISIR SA VOIE	2
Les étapes à suivre pour préparer son orientation	2
Les formations après la 3 ^e	4
LA VOIE PROFESSIONNELLE	5
La voie professionnelle	5
Le CAP et le CAP agricole	7
Le bac professionnel et le bac professionnel agricole	13
Le BNMA (brevet national des métiers d'art)	19
LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	21
Le cycle de détermination des voies GT	21
Le cycle terminal de la voie générale	23
Le cycle terminal de la voie technologique	25
SE FORMER AUTREMENT	28
SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	29
GUIDE PRATIQUE	31
LES SIGLES EN CLAIR	33

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège.
Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : la voie professionnelle ou la voie générale et technologique.

● SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2025 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

Je fais le point sur mes aptitudes scolaires, mes goûts et mes centres d'intérêt.

Je m'informe et consulte des ressources sur les différentes formations et les métiers que j'aime, auprès d'un ou une psy-EN en prenant rendez-vous dans mon établissement ou dans le CIO proche de chez moi, et/ou auprès du professeur ou de la professeure documentaliste du CDI de mon collège et/ou auprès du professeur principal ou de la professeure principale (pour l'enseignement agricole).

Je note les dates des salons spécialisés ou des JPO pour découvrir les lycées, les CFA ou d'autres établissements.

À noter : l'Onisep recense les JPO qui me concernent (lire « [Les journées portes ouvertes près de chez vous](#) »).

J'enregistre mes recherches dans la plateforme **AVENIRIS**.

Je profite de la séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et voir si cela correspond à mes projets.

Si je bénéficie d'une notification de situation de handicap (lire p. 29), je peux également m'adresser à un enseignant référent ou une enseignante référente, au coordonnateur ou à la coordonnatrice Ulis et à toute autre personne susceptible de m'aider à faire des choix.

À noter : l'Onisep propose des conseils pratiques pour accompagner votre enfant (lire le « [Guide des parents](#) »).

● À PARTIR DE JANVIER 2026 : J'INDIQUE MES CHOIX D'ORIENTATION

Je formule un ou plusieurs choix de voie d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou je complète la fiche de dialogue, ou fiche navette), parmi les voies d'orientation suivantes du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique **STHR** (lire p. 21 à 26) ;
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 12 à 17) ;
- 1^{re} année de **BNMA**, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 19 et 20) ;
- 1^{re} année de **CAP** ou de CAP agricole, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 7 à 12).

À noter : des rencontres entre l'élève, ses parents et ses professeurs, consacrées au projet d'orientation, sont organisées systématiquement pour tous les élèves de 3^e avant le conseil de classe du 2^e trimestre.

● CONSEIL DE CLASSE DU 2^e TRIMESTRE OU DU 1^{er} SEMESTRE : JE REÇOIS UN AVIS PROVISOIRE

Je consulte sur le service en ligne Orientation (ou sur la fiche de dialogue) l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Cet avis n'est pas définitif et constitue une base d'échanges avec mon professeur principal ou ma professeure principale et le ou la psy-EN pour préparer mes demandes d'admission dans les formations et établissements souhaités après la 3^e.

INFO +

L'accès en 2^{de} professionnelle

Les élèves de 3^e qui auront construit leur parcours d'orientation sur la [plateforme AVENIRIS](#) pourront bénéficier d'une bonification pour leur accès en 2^{de} professionnelle.

Le service en ligne Orientation

Le service dématérialisé permet aux parents d'élèves de 3^e de découvrir les parcours possibles, de formuler

des demandes de formation et de consulter les réponses du conseil de classe. Il est accessible à partir du portail [Educonnect](#).

À noter : l'utilisation du service en ligne n'est pas obligatoire. Les familles peuvent toujours demander des formulaires papier (dossier d'inscription, fiche de dialogue, fiche préparatoire à l'affectation) auprès des établissements scolaires.

L'entretien individuel d'orientation

Organisé le plus tôt possible, cet entretien se déroule entre le professeur principal ou la professeure principale, l'élève et sa famille, et est organisé en coopération avec le ou la psy-EN du collège. Il permet de faire le point sur la scolarité pour envisager les poursuites d'études les plus adaptées.

● PENDANT LE 3^e TRIMESTRE OU LE 2^d SEMESTRE : JE DÉCOUVRE LES OFFRES DE POURSUITE D'ÉTUDES ET JE FORMULE MES DEMANDES

Je consulte sur le service en ligne les offres de formation après la 3^e dans les établissements publics, privés, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

Je formule dans le service en ligne (ou avec la fiche de dialogue et la fiche préparatoire à l'affectation) mes demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de BNMA ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Je peux indiquer plusieurs demandes par ordre de préférence :

- si je choisis une 2^{de} générale et technologique, j'inscris les différents établissements où je souhaiterais étudier ;
- si je choisis une 2^{de} professionnelle, j'inscris une 2^{de} pro famille de métiers ou je choisis la spécialité de bac pro souhaitée, si ce dernier est hors familles de métiers. J'indique si je veux étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 6) et je donne des noms d'établissements ;
- si je choisis un BNMA, j'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 6) et je donne des noms d'établissements ;
- si je choisis un CAP ou un CAP agricole, j'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 6) et je donne des noms d'établissements.

INFO +

L'accompagnement à l'orientation

Un temps, de 36 heures annuelles, d'accompagnement à l'orientation est prévu pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans le collège. Des actions d'information spécifiques, en lien avec les régions, peuvent également être organisées.

Le redoublement

Face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander le redoublement. Le chef ou la cheffe d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille, et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, par exemple un PPRE. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible à l'issue des classes de 5^e, de 4^e ou de 3^e. Un deuxième redoublement n'est possible que si l'élève a connu une période d'interruption dans sa scolarité.

À noter :

- si j'opte pour un établissement privé sous contrat ou une formation en apprentissage, je dois contacter les établissements pour faire les démarches complémentaires nécessaires (lire « [L'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ») ;
- si j'opte pour des formations en apprentissage, je dois trouver un employeur entre 3 mois avant et 3 mois après le début de ma formation. Si ma rentrée a lieu en septembre, je devrai signer mon contrat avec l'aide du CFA entre les mois de juillet et de novembre 2026 ;
- si je postule dans un lycée hors de mon académie, je me renseigne auprès du professeur principal ou de la professeure principale et/ou du ou de la psy-EN sur la procédure à suivre.

● CONSEIL DE CLASSE DU 3^e TRIMESTRE OU DU 2^d SEMESTRE : JE REÇOIS UNE PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation :

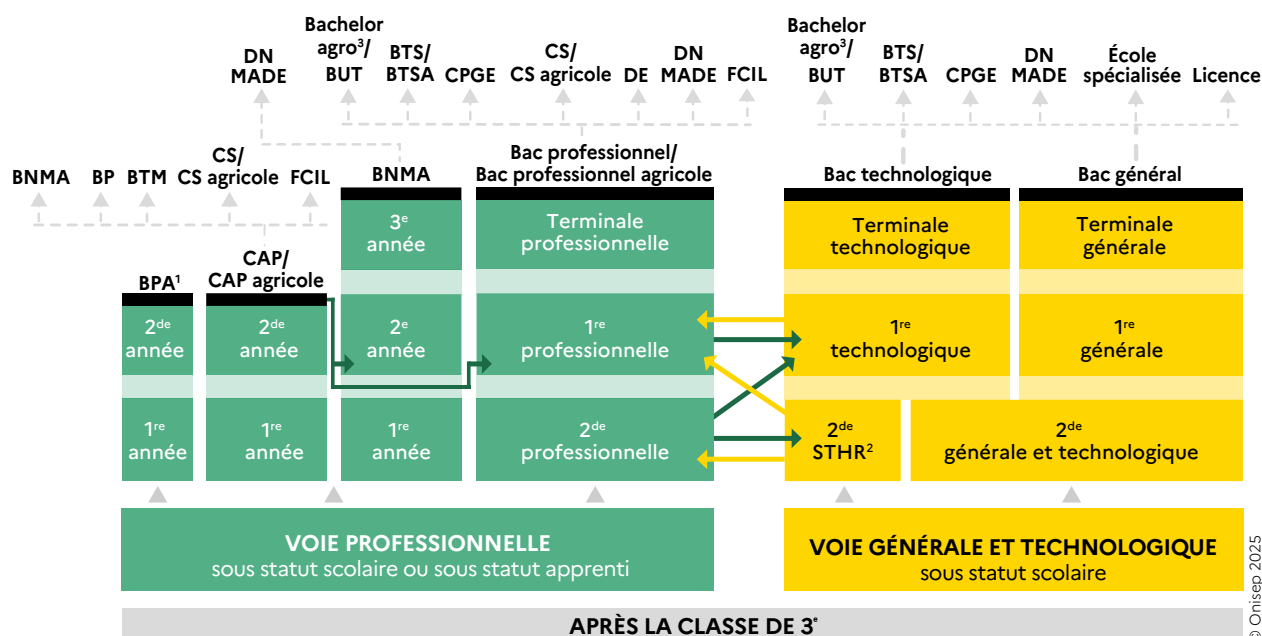
- elle correspond à ma demande et devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef ou la cheffe d'établissement ;
- elle ne correspond pas à ma demande : le chef ou la cheffe d'établissement organise un entretien avec mes parents et moi, à la suite duquel il ou elle prend une décision définitive. Si cette décision ne me convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission. Pour statuer, cette dernière s'appuie sur les éléments transmis par ma famille et ceux fournis par le chef ou la cheffe d'établissement. Si un désaccord persiste, ma famille peut demander mon maintien dans la classe d'origine. **Pour en savoir plus :** « [Affectation en lycée : questions-réponses](#) ».

● FIN JUIN-DÉBUT JUILLET 2026 : JE REÇOIS LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET JE M'INSCRIS

Je consulte en ligne le résultat d'admission qui précise la formation et le lycée d'affectation. Je peux m'inscrire dans l'établissement en remplissant un dossier papier remis par le secrétariat de l'établissement d'accueil ou via le service d'inscription en ligne, si l'établissement l'a ouvert. Pour le suivi de l'admission, le chef ou la cheffe d'établissement de mon collège m'accompagne, avec l'aide du professeur principal ou de la professeure principale, ainsi que du ou de la psy-EN. Si je ne le fais pas, je risque de perdre ma place, laquelle sera proposée à un ou une autre élève sur liste d'attente.

À noter : si je n'ai pas d'admission en lycée, je prends contact avec mon collègue.

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^e



→ Passerelles entre les différentes voies.

1. Exclusivement en apprentissage.

2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2^{de}.

3. Diplôme national de niveau bac + 3, le bachelor agro correspond au 1^{er} cycle en sciences et techniques de l'agronomie, ouverture à la rentrée scolaire 2027 du parcours en 3 ans.

© Onisep 2025

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études, notamment en BTS ou en BTSA.

Lire p. 13 à 18.

BNMA

Décliné dans de nombreuses spécialités, le BNMA (brevet national des métiers d'art) permet d'accéder aux formations de l'enseignement supérieur, en particulier au DN MADE.

Lire p. 19 et 20.

BPA

Déclinés en secteurs professionnels, les six BPA (brevets professionnels agricoles) sont proposés par la voie de l'apprentissage.

Lire p. 9.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. La poursuite d'études peut être envisagée, notamment en bac professionnel ou en BNMA. Le CAP se prépare en 1, 2 ou 3 ans, en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Lire p. 7 à 12.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5, voire plus.

Lire p. 21 à 24.

Bac technologique

Le bac technologique est décliné en huit séries au choix : S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG. Il conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS ou BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

Lire p. 21 et 22, puis p. 25 à 27.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit sous statut scolaire, soit en apprentissage. Elle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle, en suivant un CAP (en 2 ans), un BNMA ou un bac pro (en 3 ans). Préparés en tant qu'élève au sein d'un LP ou en tant qu'apprenti ou apprentie dans un LP ou un CFA, ces diplômes permettent un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études.

Les spécificités de la voie professionnelle :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive...;
- des **enseignements professionnels théoriques et pratiques** pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques (plateaux techniques et équipements reproduisant les conditions réelles d'exercice en activité professionnelle);
- des **cours en petits groupes ou en co-intervention** (pluridisciplinarité en lycée agricole), avec des enseignants et des enseignantes de disciplines professionnelles et générales. Après un test de positionnement en début de 1^{re} année de CAP, de 1^{re} année de BNMA ou de 2^{de} pro, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques jusqu'à la fin du lycée professionnel;
- des **PFMP** obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparés. Elles peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger. **À noter** : une allocation de stage (entre 50 et 100 € par semaine de PFMP) est versée par l'État;
- un **accompagnement personnalisé et renforcé** en petits groupes pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail et préparer son orientation;
- un **accompagnement aux choix d'orientation** en 2^{de} année de CAP, en 3^e année de BNMA et en terminale bac pro pour préparer et réussir son projet d'orientation;
- des **CCF et/ou des épreuves terminales ponctuelles** selon les disciplines et les spécialités;
- des **bureaux d'entreprises** implantés au sein des LP pour accompagner les élèves dans leurs démarches : accès à un réseau professionnel, recherche de stage ou de contrat d'apprentissage, etc.;
- une **période de consolidation de l'orientation**, qui permet de changer de formation dès le mois de novembre;
- une **mobilité internationale**, possible pour tous les élèves, y compris celles et ceux qui sont en apprentissage. Effectuer une partie de ses études ou un stage à l'étranger est envisageable, selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience permet de gagner en autonomie, d'enrichir ses connaissances du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère. La valorisation des compétences acquises à l'étranger passe par une épreuve facultative de mobilité, qui donne lieu à la délivrance d'une attestation MobilitéPro, en plus du diplôme.

Pour en savoir plus : « [Voie pro et mobilité européenne](#) » ;
.../...

INFO +

Les CMQ

Imaginez un LP, un CFA, un IUT, une université, un laboratoire de recherche et des entreprises qui travaillent ensemble. C'est ça, un **CMQ** (campus des métiers et des qualifications) ! Vous avez une passion pour l'aéronautique, l'automobile ou l'informatique ? Vous avez envie de vous engager dans la transition écologique ? Les **CMQ** sont faits pour vous. Ils sont classés selon 12 filières d'activité dynamiques et porteuses d'emplois. Au sein de chaque région, ces campus déclinent une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat, sous statut scolaire ou en apprentissage, grâce à leur réseau d'établissements. À vous de trouver la formule qui vous convient le mieux. Pour en savoir plus : « [Les campus des métiers et des qualifications](#) ».

Changer d'orientation

Quel que soit le cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il faut contacter le professeur principal ou la professeure principale et/ou le ou la psy-EN. Ainsi, les élèves de 2^{de} année de CAP de la même spécialité que le bac professionnel envisagé peuvent demander à poursuivre leurs études en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} pro peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de la voie pro. En fonction des motivations et des résultats scolaires de l'élève, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations du conseil de classe, le chef ou la cheffe d'établissement peut donner un avis favorable à une demande de réorientation. Toutefois, avant d'intégrer une nouvelle formation, il sera proposé à l'élève de suivre un stage passerelle pour découvrir la nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires pour y réussir.

.../...

- la possibilité de préparer son diplôme en apprentissage en alternant périodes chez l'employeur et formation scolaire, après la signature d'un contrat. L'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation. Dans les LP, l'apprentissage peut s'effectuer sur la totalité du CAP, du BNMA ou du bac professionnel, ou bien sur une partie du cursus, le reste étant réalisé sous statut scolaire. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire au lycée.

Chaque CAP ou CAP agricole, chaque BNMA, chaque bac professionnel ou bac professionnel agricole existe dans plusieurs spécialités correspondant à différents métiers. Les contenus de la formation, les compétences et les connaissances attendues à l'examen, les activités professionnelles exercées par le ou la titulaire du diplôme et les types d'emploi occupés sont détaillés dans des documents nationaux appelés « référentiels », annexés aux arrêtés de création de chaque spécialité.

Pour en savoir plus :

- sur les diplômes professionnels, consulter le site du [ministère de l'Éducation nationale](#) ;
- sur les diplômes agricoles, consulter le site du [ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire](#) ;
- sur les formations et métiers de la mer, consulter le site du [ministère chargé de la Mer et de la Pêche](#).

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un ou une jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant enseignements en CFA ou en LP et période en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans. Il est signé entre l'élève en apprentissage ou son responsable légal et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (ou de 15 ans et 1 jour et ayant terminé la classe de 3^e, brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné, au sein de l'entreprise, par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) ou du SMC (salaire minimum conventionné), qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Pour les jeunes en situation de handicap disposant d'une RQTH, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils ou elles peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé (lire p. 29 et 30).

Pour consulter les offres en apprentissage :
« [Emplois et formations en alternance](#) ».

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 9 agricoles), les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle. Visant l'entrée directe dans la vie active, ils permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

● LE CAP

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans un lycée professionnel ou un établissement privé d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans un CFA public ou privé ou un lycée professionnel. L'admission nécessite de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- dans [les écoles de production](#) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

À noter : le CAP peut être préparé en 1 an par toutes les personnes déjà diplômées (d'un autre CAP au minimum), qui seront dispensées des épreuves générales, mais aussi par des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, ainsi que par des élèves de 1^{re} et de terminale professionnelle, technologique ou générale. La formation est également dispensée en 3 ans selon les profils et les besoins éducatifs particuliers des élèves : issus d'[ULis](#) ou de [SEGPA](#), ou encore sortis du système scolaire et sans diplôme dans le cadre du retour en formation, par exemple. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps et se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP. Ils intègrent la [PSE](#) et des heures en co-intervention ;
- des **enseignements généraux** : français, histoire-géographie, [EMC](#), mathématiques et physique-chimie, [EPS](#) et langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements professionnels ;

- des **enseignements facultatifs et/ou épreuves facultatives** : langue vivante (autre que celle choisie dans l'enseignement obligatoire), arts appliqués et culture artistique ou mobilité ;

- un volume horaire est consacré à la **consolidation**, à l'**accompagnement personnalisé** et à l'**accompagnement au choix d'orientation** ;

- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire individuel ou en groupe. Il témoigne des savoirs professionnels et des gestes propres à un métier, et peut prendre des formes diverses, selon la spécialité du CAP : produit fini (en bois, en métal, en tissu...), décor, film, exposition, site Internet ou application, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. Il peut aussi donner lieu à la préparation d'un concours ou à la conception d'une mini-entreprise ;

- des **PFMP** obligatoires, de 12 à 14 semaines selon la spécialité de CAP. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel. Une allocation de stage (50 € par semaine de PFMP en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année) est versée par l'État.

Validation du diplôme

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats et candidates ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et/ou d'un [CCF](#).

Poursuites d'études

Après un CAP, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un [CS](#) ; une [FCIL](#) ; un [BP](#) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un [BTM](#), délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP obtenu, ou d'intégrer un [BNMA](#) en 2^e année après un CAP des métiers d'art.

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP
(toutes spécialités confondues)

	1 ^{re} ANNÉE DE CAP	2 ^{de} ANNÉE DE CAP
Enseignements professionnels	11 h 30	12 h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
PSE	1 h 30	1 h
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
EMC	30 min	30 min
Mathématiques et physique-chimie	1 h 30	1 h 30
EPS	2 h 30	2 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	31 h	31 h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE

(SUITE)

● LE CAP AGRICOLE

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans les LPA ou les MFR. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

Au programme

La formation comporte :

- des modules d'**enseignements généraux**, à savoir **MG1** : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion) ; **MG2** : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive) ; **MG3** : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive) ;
- des modules d'**enseignements professionnels**, dont le nombre varie selon les spécialités ;
- des **enseignements complémentaires** : 5 heures hebdomadaires de renforcement des connaissances, 3 heures de pluridisciplinarité et un enseignement facultatif ;
- 1 semaine de **stage collectif** pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- des **PFMP** obligatoires, de 12 à 14 semaines, effectuées individuellement. Une allocation de stage (50 € par semaine de PFMP en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année) est versée par l'État ;
- la possibilité d'effectuer 1 à 6 semaines de **stage complémentaire**, à titre individuel ou pour des groupes restreints.

À noter : une grille horaire différente existe pour chaque spécialité de CAP agricole.

Pour consulter les programmes : « [Les CAP agricoles](#) ».

Validation du diplôme

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats et candidates ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF. Le diplôme est également délivrable aux apprenants qui ont validé l'ensemble des UC.

Poursuites d'études

Après un CAP agricole, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS ; un CS agricole ; une FCIL ; un BP, exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BTM, délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole obtenu.

INFO +

Le BPA

Délivré par le ministère chargé de l'Agriculture, le BPA (brevet professionnel agricole) est, comme le CAP, un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il se prépare en 2 ans par la voie de l'apprentissage. Il est délivré selon la modalité des UC. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole.

Il existe six BPA : bûcheron ; conducteur d'engins forestier ; ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères ; ouvrier maraîcher ; ouvrier spécialisé en paysage ; ouvrier viticole.

Pour en savoir plus : « [BPA - Brevet professionnel agricole](#) ».

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES EN CAP AGRICOLE
(toutes spécialités confondues)

	1 ^{re} ANNÉE DE CAP AGRICOLE	2 ^{de} ANNÉE DE CAP AGRICOLE
Enseignements professionnels	11 h 30	11 h 30
Enseignements en co-intervention	2 h 45	2 h 45
Français, histoire-géographie, EMC	3 h 15	3 h 15
Mathématiques et physique-chimie	2 h 15	2 h 15
EPS	2 h	2 h
Langue vivante	1 h	1 h
TIM	1 h	1 h
SESG	1 h 30	1 h 30
Biologie-écologie	30 min	30 min
ESC	45 min	45 min
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	1 h 30	1 h 30
TOTAL	28 h	28 h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

LISTE DES CAP (mise à jour en octobre 2025)

De nombreux CAP sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement [le site de l'Onisep](#).

Accessoiriste réalisateur	Cordonnerie multiservice
Accompagnant éducatif petite enfance	Cordonnier-bottier
Accordeur de pianos	Couvreur
Aéronautique: option avionique; option structure; option systèmes	CPAP PMH (certificat polynésien d'aptitude professionnelle petite et moyenne hôtellerie)
Agent accompagnant au grand âge	Crémier-fromager
Agent de développement des activités locales: option activités familiales, artisanales et touristiques (Guyane); option tourisme (Guyane)	Cuisine
Agent de la qualité de l'eau	Décolletage: opérateur régleur en décolletage
Agent de prévention et de médiation	Décoration en céramique
Agent de sécurité	Déménageur sur véhicule utilitaire léger
Agent vérificateur d'appareils extincteurs	Développement: option 2 construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte); option 3 activités familiales artisanales et touristiques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte); option 4 gestion et entretien de la petite exploitation rurale (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie); option 5 gestion et entretien en milieu marin (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Armurerie (fabrication et réparation)	Doreur à la feuille ornementaliste
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie: option bijouterie-joaillerie; option bijouterie-sertissage; option polissage-finition	Ébéniste
Arts de la broderie	Électricien
Arts de la dentelle: option aiguille; option fuseaux	Émailleur d'art sur métaux
Arts de la reliure	Emballeur professionnel
Arts du bois: option A sculpteur ornementaliste; option B tourneur; option C marqueteur	Encadreur
Arts du tapis et de la tapisserie de lisse	Équipier polyvalent du commerce
Arts du verre et du cristal	Esthétique-cosmétique-parfumerie
Arts et techniques du verre: option décorateur sur verre; option vitrailliste	Étanchéité du bâtiment et des travaux publics
Assistant luthier du quatuor	Ferronnier d'art
Assistant technique en instruments de musique: option accordéon; option guitare; option instruments à vent; option piano	Fleuriste
Boucher	Fleuriste de mode
Boulangier	Fournure
Bronzier: option A monteur en bronze; option B ciseleur en bronze; option C tourneur sur bronze	Gardien d'immeubles
Cannage-paillage en ameublement	Glacier fabricant
Carreleur-mosaïste	Horlogerie
Carrossier automobile	Industries chimiques
Charcuterie-traiteur	Installateur en froid et conditionnement d'air
Charpentier bois	Instruments coupants et de chirurgie
Charpentier de marine	Interventions en maintenance technique des bâtiments
Chaussure	Lapidaire: option A diamant; option B pierres de couleur
Chocolaterie-confiserie	Maçon
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	Maintenance des matériels: option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts
Composites, plastiques chaudronnés	Maintenance des véhicules: option motocycles; option véhicules de transport routier; option véhicules légers
Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar	Maintenance nautique
Conducteur d'engins de travaux publics et carrières	Marbrier du bâtiment et de la décoration
Conducteur d'installations de production	Mareyage
Conducteur routier de marchandises: option livraisons de proximité; option livraisons de longue distance	Maritime
Conducteur-opérateur de scierie	Maritime conchyliculture
Constructeur d'ouvrages en béton armé	Maroquinerie
Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	Menuisier aluminium-verre
Constructeur de routes et d'aménagements urbains	Menuisier en sièges
Construction et aménagement de véhicules	Menuisier fabricant

.../...

Menuisier installateur
Métallier
Métiers de l'enseigne et de la signalétique
Métiers de l'entretien des textiles: option A blanchisserie; option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la fonderie
Métiers de la gravure: option A gravure d'ornementation; option B gravure d'impression; option C gravure en modelé; option D marquage-poinçonnage
Métiers de la mode: chapelier-modiste
Métiers de la mode: vêtement flou
Métiers de la mode: vêtement tailleur
Métiers du football
Métiers du plâtre et de l'isolation
Modèles et moules céramiques
Monteur de structures mobiles
Monteur en installations sanitaires
Monteur en installations thermiques
Mouleur-noyateur: cuivre et bronze
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité orthoprothèse
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité podo-orthèse
Opérateur/opératrice de service: relation client et livraison
Opérateur/opératrice logistique
Orfèvre: option A monteur en orfèvrerie; option B tourneur-repousseur en orfèvrerie; option C polisseur-aviveur en orfèvrerie; option D planeur en orfèvrerie
Outils en outils à découper et à emboutir
Ouvrier archetier
Pâtissier
Peintre applicateur de revêtements
Peintre automobile
Plumasserie
Poissonnier-écailler
Primeur
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Propreté et prévention des biocontaminations

Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage: option A chaudronnerie; option B soudage
Rentrageur: option A tapis; option B tapisserie
Sellerie générale
Sellier harnacheur
Sérigraphie industrielle
Signalétique et décors graphiques
Souffleur de verre: option enseigne lumineuse; option verrerie scientifique
Staffeur ornementaliste
Tailleur de pierre
Tapissier/tapissière d'ameublement en décor
Tapissier/tapissière d'ameublement en siège
Taxidermiste
Tonnelier
Tournage en céramique
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Valorisation des matières et propreté des espaces urbains
Vannerie
Vêtement de peau

LISTE DES CAP AGRICOLES (mise à jour en octobre 2025)

Agricultures des régions chaudes
Jardinier-paysagiste
Lad-cavalier d'entraînement
Maréchal-ferrant
Métiers de l'agriculture
Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines
Opérateur en industries agroalimentaires option transformation de produits alimentaires
Palefrenier soigneur
Services aux personnes et vente en espace rural
Travaux forestiers

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec près de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en BTS et en BTSA.

● LE BAC PROFESSIONNEL

Où et comment ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2^{de} à la terminale pro :

- par la voie scolaire, dans les LP ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés ou dans les LP. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- dans les écoles de production ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers pour son année de 2^{de}. En cas d'inscription à une formation en apprentissage, il lui faut alors choisir directement une spécialité de bac professionnel (*lire p. 16*).

À noter : si l'élève opte pour une famille de métiers (*lire p. 17*), il lui faudra choisir sa spécialité de bac professionnel en fin de 2^{de}, et si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il sera alors possible de poursuivre sa formation dans un autre lycée.

Important : les bacs pro artisanat et métiers d'art vont être progressivement supprimés et se transformer en BNMA (*lire p. 19*).

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements généraux** : français (effectifs réduits), mathématiques (effectifs réduits), histoire-géographie, EMC, éducation artistique, EPS, LVA et, selon la spécialité, sciences physiques et chimie ou LVB. À ces disciplines s'ajoutent en 2^{de} et en 1^{re} des heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux ;
- des **enseignements professionnels** : travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, pour acquérir de l'expérience et être opérationnel sur le marché du travail, PSE et, selon la spécialité, économie-gestion ou économie-droit ;
- des **PFMP** obligatoires, de 20 semaines. Une allocation de stage (50 € par semaine de PFMP en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale) est versée par l'État ;

- la **réalisation d'un projet**, individuel ou collectif : produit fini (en bois, en métal, en tissu...), texte, journal, site Internet, film, planches créatives, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. ;

- des **enseignements facultatifs et ou épreuves facultatives** : langue vivante, mobilité, secteur sportif dans certaines spécialités ;

- des **heures de soutien au parcours** pour consolider et approfondir ses connaissances et son projet d'orientation ;

- en classe de terminale professionnelle, un **parcours personnalisé** est proposé aux élèves, leur permettant de préparer soit une insertion professionnelle, soit une poursuite d'études, notamment dans l'enseignement supérieur. Il se construit tout au long de l'année scolaire, notamment dans le cadre du soutien au parcours, et se conclut par 4 semaines en fin d'année.

À noter : certaines spécialités de bac pro permettent, dès la 2^{de}, de préparer l'UF2S. L'objectif est de permettre une insertion professionnelle ou une poursuite d'études en lien à la fois avec son bac et les métiers du sport (*retrouvez les diplômes concernés p. 16 à 18*).

Validation du diplôme

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats et candidates qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et/ou d'un CCF.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en fin de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un CS ; une FCIL ; un BTS ; un DN MADE ; un DE du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur. À la rentrée 2026, il sera envisageable d'intégrer une CPGE en 3 ans (une classe ouverte par académie).

À noter : les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

HORAIRES ANNUELS ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL
(toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2 ^{de} PRO	1 ^{re} PRO	TERMINALE PRO
Enseignements professionnels	360 h	294 h	252 h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	15 h	14 h	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	15 h	14 h	-
Réalisation d'un projet	-	42 h	24 h
PSE	30 h	28 h	36 h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30 h	28 h	36 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2 ^{de} PRO	1 ^{re} PRO	TERMINALE PRO
Français, histoire-géographie et EMC ¹	120 h	98 h	108 h
Mathématiques ¹	60 h	56 h	60 h
LVA	60 h	56 h	60 h
Physique-chimie ou LVB (selon la spécialité)	45 h	42 h	36 h
Arts appliqués et culture artistique	30 h	28 h	24 h
EPS	75 h	70 h	72 h
● SOUTIEN AU PARCOURS	30 h	28 h	36 h
TOTAL	870 h	798 h	744 h
PFMP	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines
PARCOURS DE FIN D'ANNÉE DE TERMINALE POUR LA PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU À LA POURSUITE D'ÉTUDES			4 semaines

1. Les heures de français et de mathématiques en 2^{de} et en 1^{re} professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux.

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (SUITE)

● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Où et comment ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2^{de} à la terminale pro :

- par la voie scolaire, dans les LPA publics ou privés ou dans des MFR ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel agricole ou une famille de métiers pour son année de 2^{de}. En cas d'inscription à une formation en apprentissage, il faut alors choisir directement une spécialité de bac professionnel agricole (*lire p. 16*).

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** propres à chaque spécialité ;
- des **enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;
- des **enseignements à l'initiative des établissements** ;
- la mise en œuvre d'un **projet collectif** dans le cadre du bloc de compétences « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

La classe de 2^{de} pro :

- 30 semaines de cours ;
- 1 semaine de mise à niveau ;
- 1 semaine de travaux pratiques renforcés ;
- 1 semaine de stage collectif pour l'ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ;
- des PFMP : 4 à 6 semaines selon la spécialité (dont 3 prises sur la scolarité).

Le cycle terminal :

- 55 semaines de cours ;
- 3 semaines d'enseignements organisés sous forme de stages collectifs : ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ; VVMP (valorisation du vécu en milieu professionnel) ;
- des PFMP obligatoires, de 14 à 16 semaines selon la spécialité (dont 11 prises sur la scolarité).

À savoir : une allocation de stage (50 € par semaine de PFMP en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale) est versée par l'État.

Consulter les informations des bacs pro agricoles sur le site ChloroFil : « [Classes de première et terminale](#) ».

Validation du diplôme

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats et candidates qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire, ou à l'ensemble des UC. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en fin de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un CS agricole ; une FCIL ; un BTSA ; une CPGE ou un DE du paramédical. Un bachelor agro en 3 ans post-bac ouvrira à la rentrée 2027.

À noter : les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

À consulter sur onisep.fr :

« [La voie professionnelle](#) »

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS ET DES BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES ET MARITIMES (mise à jour en octobre 2025)

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement [le site de l'Onisep](https://www.onisep.fr).

Accompagnement, soins et services à la personne*
Aéronautique: option avionique; option structure; option systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art: option communication visuelle plurimédia; option marchandage visuel; option métiers de l'enseigne et de la signalétique; option tapissier d'ameublement; option verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues: option organier; option tuyautier
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Aviation générale
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Carrossier-peintre automobile
Commercialisation et services en restauration
Conducteur routier de marchandises
Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle: option voile; option yacht
Construction et aménagement de véhicules
Cuisine
Cultures marines
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique*
Électromécanicien marine
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Géomètre
Gestion des milieux naturels et de la faune
Hygiène, propreté, stérilisation
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie; option B charpente; option C couverture
Laboratoire contrôle qualité
Maintenance des matériels: option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts
Maintenance des systèmes de production connectés
Maintenance des véhicules: option motocycles; option véhicules de transport routier; option véhicules légers
Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains
Maintenance et efficacité énergétique*
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium-verre

Métiers de l'accueil*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*
Métiers de l'entretien des textiles: option A blanchisserie; option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la couture et de la confection
Métiers de la logistique*
Métiers de la sécurité*
Métiers du commerce et de la vente*: option A animation et gestion de l'espace commercial; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
Métiers du cuir: option chaussures; option maroquinerie; option sellerie-garnissage
Métiers du froid et des énergies renouvelables*
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique: technologies de la lumière
Organisation de transport de marchandises*
Organisation et réalisation du gros œuvre (1 ^{re} session 2029)
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Polyvalent navigant pont/machine
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Réalisation de produits imprimés et plurimédia: option A productions graphiques; option B productions imprimées
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil vente en animalerie
Technicien conseil vente univers jardinerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment: option A études et économie; option B assistant en architecture
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de scierie
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en réalisation de produits mécaniques: option réalisation et maintenance des outillages; option réalisation et suivi de productions
Technicien en transport et distribution des gaz
Technicien menuisier agenceur
Technicien modelleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Travaux publics

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL (mise à jour en octobre 2025)

MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE Aéronautique: option avionique: option structure; option systèmes Aviation générale	MÉTIERS DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS Fonderie Microtechniques Technicien en chaudronnerie industrielle Technicien en réalisation de produits mécaniques: option réalisation et maintenance des outillages; option réalisation et suivi de productions Technicien modelleur Traitements des matériaux
MÉTIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT Étude et réalisation d'agencement Technicien de fabrication bois et matériaux associés Technicien menuisier agenceur	MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT Métiers de l'accueil* Métiers du commerce et de la vente*: option A animation et gestion de l'espace commercial; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION Boucher-charcutier-traiteur Boulangier-pâtissier Poissonnier-écailler-traiteur	MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT Géomètre Technicien d'études du bâtiment: option A études et économie; option B assistant en architecture
MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION Commercialisation et services en restauration Cuisine	MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION Façonnage de produits imprimés, routage Réalisation de produits imprimés et plurimédia: option A productions graphiques; option B productions imprimées
MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE Esthétique-cosmétique-parfumerie Métiers de la coiffure	MÉTIERS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique* Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables* Maintenance et efficacité énergétique* Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* Métiers du froid et des énergies renouvelables*
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Aménagement et finition du bâtiment Interventions sur le patrimoine bâti: option A maçonnerie; option B charpente; option C couverture Menuiserie aluminium-verre Organisation et réalisation du gros œuvre (1 ^{re} session 2029) Ouvrages du bâtiment: métallerie Travaux publics	MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES Maintenance des systèmes de production connectés Pilote de ligne de production Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons Technicien de scierie
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités* Métiers de la logistique* Organisation de transport de marchandises*	
MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES Maintenance des matériels: option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts Maintenance des véhicules: option motocycles; option véhicules de transport routier; option véhicules légers	
MÉTIERS DE LA MER Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle: option voile; option yacht Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche Électromécanicien marine Polyvalent navigant pont/machine	

* UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES
HORS FAMILLES DE MÉTIERS
(mise à jour en octobre 2025)

Accompagnement, soins et services à la personne*
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art : option communication visuelle plurimédia ; option marchandisage visuel ; option métiers de l'enseigne et de la signalétique ; option tapissier d'ameublement ; option verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues : option organier ; option tuyautier
Carrossier-peintre automobile
Conducteur routier de marchandises
Construction et aménagement de véhicules
Cultures marines
Hygiène, propreté, stérilisation
Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains
Maintenance nautique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie, option B pressing
Métiers de la couture et de la confection
Métiers de la sécurité*
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie-garnissage
Métiers et arts de la pierre
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique : technologies de la lumière
Perruquier-posticheur
Photographie
Plastiques et composites
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Technicien constructeur bois
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en transport et distribution des gaz
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques

* UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES AGRICOLES
PAR FAMILLES DE MÉTIERS ET HORS
FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS
SPÉCIALITÉS DE BAC PRO AGRICOLE
(mise à jour en octobre 2025)

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION, BIO-INDUSTRIES ET LABORATOIRE
Laboratoire contrôle qualité
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT
Aménagements paysagers
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune
MÉTIERS DES PRODUCTIONS
Agroéquipement
Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
MÉTIERS DU CONSEIL-VENTE
Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil vente en animalerie
Technicien conseil vente univers jardinerie
HORS FAMILLES DE MÉTIERS
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien en expérimentation animale

À consulter

- [Les familles de métiers sur le site de l'Onisep](#)
- [Les formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court](#)
- [Le site des formations et métiers de la mer](#)

LE BNMA (BREVET NATIONAL DES MÉTIERS D'ART)

À la rentrée 2026, l'offre de formation secondaire des métiers d'art évolue. Un nouveau diplôme de niveau 4, préparé en 3 ans directement après la classe de 3^e, est créé : le BNMA (brevet national des métiers d'art). Il permet d'accéder aux formations de l'enseignement supérieur, et en particulier au **DN MADE**.

● LE BNMA

Où et comment ?

Le BNMA se prépare en 3 ans après la 3^e, au sein d'un effectif réduit de 15 élèves :

- par la voie scolaire, dans les LP ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés ou dans les LP. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (lire p. 6).

À noter : les BMA et les bacs pro artisanat et métiers d'art vont progressivement être supprimés.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité professionnelle de BNMA, susceptible d'ouvrir à la rentrée 2026 :

- BNMA arts de la broderie
- BNMA arts de la reliure et de la dorure
- BNMA arts du bijou option bijouterie-joaillerie
- BNMA arts du bijou option polissage-finition
- BNMA arts du bijou option bijouterie-sertissage
- BNMA art du tapis et de la tapisserie de lisse
- BNMA arts du verre option soufflage de verre
- BNMA arts du verre option verrerie décoration
- BNMA arts et technique facture d'instrument option accordéon
- BNMA arts et technique facture d'instrument option guitare
- BNMA arts et technique facture d'instrument option instrument à vent
- BNMA arts et technique facture d'instrument option piano
- BNMA céramique
- BNMA ébéniste
- BNMA ferronnerie d'art
- BNMA horlogerie
- BNMA maroquinerie d'art option maroquinerie
- BNMA maroquinerie d'art option malleterie
- BNMA maroquinerie d'art option sellerie

Au programme

La formation en 3 ans de 2 666 heures (31 heures hebdomadaires), dont 1 649 consacrées aux enseignements professionnels, comporte :

- des **enseignements professionnels** de spécialité ;
- des **enseignements artistique et numérique** liés à la spécialité ;
- des enseignements de PSE et d'**économie-gestion** identiques à ceux du bac pro ;
- un **accompagnement vers l'autonomie** ;
- des **enseignements généraux** (français, histoire-géographie, EMC, une langue vivante, physique-chimie et EPS)
- des **PFMP** obligatoires, de 16 semaines. Une allocation de stage (50 € par semaine de PFMP en 1^{re} année, 75 € en 2^e année et 100 € en 3^e année) est versée par l'État ;
- en 3^e année, un **parcours personnalisé** est proposé aux élèves, leur permettant de préparer soit une insertion professionnelle, soit une poursuite d'études, notamment dans l'enseignement supérieur. Ce parcours se construit tout au long de l'année scolaire, notamment dans le cadre du soutien au parcours, et se conclut par 4 semaines en fin d'année.

Validation du diplôme

Le BNMA est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats et candidates qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et/ou d'un CCF.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en fin de 2^e année de BNMA.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un DN MADE, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.

À noter : les élèves en classe de 1^{re} année peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

HORAIRES ANNUELS ET ENSEIGNEMENTS EN BNMA (BREVET NATIONAL DES MÉTIERS D'ART)
(toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE
Enseignements professionnels de spécialité	416 h	360 h	264 h
Enseignements artistique et numérique liés à la spécialité:			
• dessins et culture métiers d'art	112 h	105 h	84 h
• outils et langages numériques	16 h	30 h	24 h
Accompagnement vers l'autonomie	-	30 h	12 h
PSE	32 h	30 h	36 h
Économie-gestion	32 h	30 h	36 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE
Français, histoire-géographie et EMC	128 h	105 h	96 h
Mathématiques	64 h	60 h	48 h
Langue vivante	64 h	60 h	48 h
Physique-chimie	48 h	45 h	36 h
EPS	80 h	75 h	60 h
TOTAL	992 h	930 h	744 h
PFMP (OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN)	4 semaines	6 semaines	6 semaines
PARCOURS DE FIN DE 3^e ANNÉE POUR LA PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU À LA POURSUITE D'ÉTUDES	-	-	4 semaines

LE CYCLE DE DÉTERMINATION DES VOIES GT

Les voies GT (générale et technologique) préparent en 3 ans au bac général ou technologique. Après un cycle de détermination (classe de 2^{de} GT) commun aux deux voies, elles se divisent en cycle terminal (classes de 1^{re} et de terminale) général ou technologique.

● LA 2^{de} GT (CYCLE DE DÉTERMINATION)

Présentation de la classe de 2^{de} GT

La classe de 2^{de} GT est commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou technologique. Elle est présente dans les lycées publics et privés sous contrat relevant de l'Éducation nationale et dans les Legta (lycées d'enseignement général et technologique agricole) du ministère chargé de l'Agriculture.

À noter : il existe une 2^{de} spécifique, la 2^{de} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration). La scolarité comporte un stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel pour une durée de 4 semaines.

Les spécificités de la 2^{de} GT :

- des **enseignements communs** (pour une culture renforcée) ;
- des **enseignements généraux et technologiques optionnels** (lire p. 22). **À savoir :** l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre est un choix pertinent pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la série technologique S2TMD en cycle terminal ;
- un **test de positionnement en français et en mathématiques**, qui a lieu en début d'année ;
- des **heures de vie de classe**, un **accompagnement personnalisé** (horaires en fonction des besoins des élèves), un **accompagnement au choix de l'orientation** (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés, et d'élaborer son projet d'orientation ;
- une **séquence d'observation en milieu professionnel** de 2 semaines consécutives prévue pendant la période des épreuves du baccalauréat, sur le temps scolaire. Il est possible de passer 1 semaine dans un lieu d'accueil et 1 semaine dans un autre, ou de faire cette séquence à l'étranger. **Pour en savoir plus :** « [Les stages en lycée général et technologique](#) » ;
- la possibilité d'intégrer une section linguistique qui sera mentionnée sur le diplôme du baccalauréat, suivie de la langue concernée. Il existe les SELO (sections européennes ou de langues orientales), les SI (sections internationales) et les sections binationales.

Consulter sur onisep.fr : « [Le programme de la 2^{de} générale et technologique](#) ».

Intégrer un cycle terminal

À l'issue de la classe de 2^{de} GT ou de 2^{de} STHR, l'élève peut demander les voies d'orientation suivantes :

- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie générale, qui préparent au bac général ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie technologique, qui préparent au bac technologique ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie professionnelle, qui préparent au bac professionnel ;
- classes de 1^{re} puis de terminale préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2^e trimestre ou du 1^{er} semestre (choix d'orientation) et à la fin du 3^e trimestre ou du 2^d semestre (choix définitifs), selon un calendrier fixé par les académies. Un service dématérialisé permet aux élèves de 2^{de} GT de demander en ligne une voie d'orientation et de connaître l'avis du conseil de classe.

À noter : dès la classe de 2^{de}, les élèves peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations pour préparer leur orientation.

Liens utiles :

- « [Le service en ligne Orientation en 2^{de} générale et technologique](#) » ;
- « [L'orientation en 2^{de} générale et technologique](#) ».

INFO +

Stages passerelles

Les élèves de lycée volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Il leur faut se renseigner auprès de leur professeur principal ou professeure principale, ou encore du ou de la psy-EN.

Stages de mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent être proposés aux élèves en cours d'année de lycée ou pendant les vacances scolaires, afin de consolider leurs compétences et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Parcours Mare Nostrum

Il consiste à favoriser le rapprochement entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales.

Pratiques sportives

Certains lycées proposent un dispositif sport-études ou des sections sportives pour les élèves souhaitant atteindre un haut niveau sportif en conciliant études et entraînements. Consulter sur onisep.fr : « [Classe sport-études en lycée](#) ».

**HORAIRE HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{de} GT ET EN 2^{de} STHR
(CYCLE DE DÉTERMINATION)**

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR
Français	4 h	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
LVA (étrangère) et LVB (étrangère ou régionale)	5 h 30 ¹	5 h ²
SES	1 h 30	-
Mathématiques	4 h	3 h
Physique-chimie	3 h	-
SVT	1 h 30	-
EPS	2 h	2 h
EMC	18 h annuelles	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30	-
Sciences	-	3 h
Économie et gestion hôtelière	-	2 h
Sciences et technologies des services	-	4 h
Sciences et technologies culinaires	-	4 h
Stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel	-	4 semaines
Séquence d'observation en milieu professionnel (obligatoire en 2 ^{de} GT, possible en 2 ^{de} STHR)	2 semaines	2 semaines
● 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OPTIONNEL AU CHOIX PARMİ :	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR*
LCA : latin ou grec ³	3 h	-
LVC (étrangère ou régionale)	3 h ¹	3 h
LSF	3 h	3 h
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ; théâtre)	3 h	3 h
EPS	3 h	3 h
Arts du cirque	6 h	-
EATDD (écologie-agronomie-territoires-développement durable) ⁴	3 h	-
● 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL AU CHOIX PARMİ :	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR*
Management et gestion	1 h 30	-
Santé et social	1 h 30	-
Biotechnologies	1 h 30	-
Sciences et laboratoire	1 h 30	-
Sciences de l'ingénieur	1 h 30	-
Création et innovation technologiques	1 h 30	-
Création et culture-design	6 h	-
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ⁴	3 h	-
Pratiques sociales et culturelles ⁴	3 h	-
Pratiques professionnelles ⁴	3 h	-
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre	6 h	-
Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

1. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant ou une assistante en langue.

2. La LVA ou LVB est obligatoirement l'anglais.

3. Les enseignements optionnels de LCA latin et LCA grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

4. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Pour la 2^{de} STHR, les élèves peuvent choisir deux enseignements optionnels au maximum parmi les suivants : LVC, LSF, arts, EPS, atelier artistique.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GÉNÉRALE

● LA 1^{re} ET LA TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

La formation comporte :

- des **enseignements communs** constituant plus de la moitié de l'emploi du temps des élèves : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années, histoire-géographie, enseignement scientifique, LVA, LVB, EPS et EMC.

À noter : un enseignement de mathématiques de 1 heure 30 est ajouté au tronc scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ; le tronc scientifique représente alors un volume hebdomadaire global de 3 heures 30 ;

- des **enseignements de spécialité obligatoires** : trois en 1^{re} et deux en terminale (parmi ceux suivis en 1^{re}) à choisir dans une liste de 13 disciplines, pour acquérir progressivement des compétences et des connaissances adaptées à ses choix de poursuite d'études supérieures ;

- des **enseignements optionnels** : un en 1^{re} et deux, au maximum, en terminale, pour compléter sa formation en fonction de ses centres d'intérêt et de ses projets de poursuite d'études. Certains enseignements optionnels, propres à la terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent d'élargir les possibilités d'études supérieures.

À noter : les enseignements optionnels de LCA latin et/ou grec peuvent être choisis en plus de ceux suivis en 1^{re} et en terminale ;

- des **heures de vie de classe**, un **accompagnement personnalisé** (horaires en fonction des besoins des élèves), un **accompagnement au choix de l'orientation** (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés, et d'élaborer son projet d'orientation.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats et candidates au bac général. Les élèves peuvent intégrer une SELO (section européenne ou de langues orientales), ou un cursus à dimension internationale renforcé, comme la section préparant au BFI (bac français international) ou la section préparant au bac binational (Abibac, Bachibac ou Esabac).

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent, pendant le dernier trimestre de 2^{de} ou l'année scolaire de 1^{re}, une mobilité scolaire individuelle à l'étranger organisée par Erasmus+ ou l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse) peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique. La durée du séjour doit être de 4 semaines consécutives au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} ET EN TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	1 ^{re}	TERMINALE
Français	4 h	-
Philosophie	-	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
LVA (étrangère) et LVB (étrangère ou régionale)	4 h 30'/5 h 30 ²	4 h/5 h 30 ²
Enseignement scientifique	2 h ³	2 h
EPS	2 h	2 h
EMC	18 h annuelles	18 h annuelles
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU CHOIX: 3 EN 1 ^{re} , 2 EN TERMINALE	1 ^{re}	TERMINALE
Arts (au choix parmi: arts plastiques; arts du cirque; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁴	4 h	6 h
Biologie-écologie ²	4 h	6 h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives ⁵	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ⁶	4 h	6 h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6 h ⁷
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN 1 ^{re} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARMIS:	1 ^{re}	TERMINALE
LVC (étrangère ou régionale)	3 h	3 h
LSF	3 h	3 h
LCA: latin ou grec	3 h	3 h
EPS	3 h	3 h
Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁴	3 h	3 h
Hippologie et équitation ²	3 h	3 h
Agronomie-économie-territoires ²	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles ²	3 h	3 h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN TERMINALE AU CHOIX PARMIS:		TERMINALE
Mathématiques complémentaires ⁸	-	3 h
Mathématiques expertes ⁹	-	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h

1. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant ou une assistante en langue.

2. En cas de scolarité en lycée d'enseignement général et technologique agricole.

3. Un enseignement spécifique de mathématiques, de 1 heure 30, est ajouté au tronc scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques, et qui auront ainsi un volume global de 3 heures 30.

4. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en spécialité et en option deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

5. Prendre cet enseignement de spécialité ne permet pas de choisir EPS en enseignement optionnel.

6. Langue suivie en LVA, en LVB ou en LVC.

7. Dont 2 heures de sciences physiques.

8. Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques.

9. À condition d'avoir choisi en terminale la spécialité mathématiques.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

● LA 1^{re} ET LA TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

Il existe huit séries de bac technologique :

- **S2TMD** : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (préparée dans un lycée, en partenariat avec un conservatoire, par exemple) ;
- **ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social ;
- **STAV** : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (préparée en établissement agricole) ;
- **STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- **STHR** : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- **STI2D** : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- **STL** : sciences et technologies de laboratoire ;
- **STMG** : sciences et technologies du management et de la gestion.

L'accès à la classe de 1^{re} des séries technologiques S2TMD, ST2S, STD2A, STI2D, STL et STMG est ouvert principalement après une 2^{de} GT.

L'admission en cycle terminal STHR se fait soit après une 2^{de} STHR, soit après une 2^{de} GT, une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle, voire un CAP, avec une mise à niveau durant les premières semaines.

Pour la série STAV, il est conseillé d'avoir suivi une 2^{de} GT, de préférence avec les enseignements technologiques « hippologie et équitation ou autres pratiques sportives », « pratiques sociales et culturelles » et « pratiques professionnelles » ou l'enseignement optionnel « écologie, agromie, territoires, développement durable », proposés dans les lycées agricoles.

La formation comporte :

- des **enseignements communs** : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années, histoire-géographie, mathématiques, LVA, LVB, EPS et EMC ;
- des **enseignements de spécialité spécifiques à chaque série** : trois en 1^{re} et deux en terminale ;

- deux **enseignements optionnels** au maximum à choisir parmi une liste de six disciplines dans les lycées agricoles ; parmi une liste de quatre disciplines dans les lycées technologiques relevant de l'Éducation nationale, auxquelles s'ajoute en terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain ;

- des **heures de vie de classe**, un **accompagnement personnalisé** (horaires en fonction des besoins des élèves), un **accompagnement au choix de l'orientation** (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation ;

- les **enseignements optionnels de LCA latin et/ou grec** peuvent être choisis en plus de ceux suivis en 1^{re} et en terminale.

À noter : la scolarité en STHR comporte un stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel organisé en classe de 1^{re} sur une durée de 4 semaines ; la scolarité en STAV comporte aussi plusieurs semaines de stage.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats et candidates au bac technologique. Les élèves peuvent intégrer une SELO (section européenne ou de langues orientales).

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent, pendant le dernier trimestre de 2^{de} ou l'année scolaire de 1^{re}, une mobilité scolaire individuelle à l'étranger organisée par Erasmus+ ou l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse) peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique. La durée du séjour doit être de 4 semaines consécutives au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS		1 ^{re}	TERMINALE
Français		3 h/3 h 30 ¹	
Philosophie		-	2 h
Histoire-géographie		1 h 30	1 h 30
LVA (étrangère) et LVB (étrangère ou régionale)		4 h ² /3 h 30 ¹	4 h ² /3 h 30 ¹
Mathématiques		3 h	3 h
EPS		2 h	2 h
EMC		18 h annuelles	18 h annuelles
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ : 3 EN 1 ^{re} , 2 EN TERMINALE		1 ^{re}	TERMINALE
S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales ³	5 h 30	7 h
	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3 h	-
	Pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale ³	5 h 30	7 h
ST2S	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines		8 h
	Physique-chimie pour la santé	3 h	
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	8 h
STAV ⁴	Gestion des ressources et de l'alimentation	6 h 45	6 h 45
	Technologie	3 h	-
	Territoires et sociétés	2 h 30	-
	Territoires et technologie	-	4 h 30
STD2A	Analyse et méthodes en design	-	9 h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9 h
	Design et métiers d'art	14 h	-
	Outils et langages numériques	2 h	-
	Physique-chimie	2 h	-
STHR	Économie-gestion hôtelière	5 h	5 h
	ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	3 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services-ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	-	13 h

1. En cas de scolarité en lycée d'enseignement général et technologique agricole.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant ou une assistante en langue. Sur les heures d'enseignements hebdomadaires, 1 heure d'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) est prise en charge conjointement par des enseignants ou enseignantes d'une discipline technologique et de langue vivante A ou B.

3. L'enseignement spécifique (danse, musique ou théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité. Il peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre celui-ci et l'établissement où est scolarisé l'élève.

4. Spécialité dispensée uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

.../...

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL) (SUITE)

.../...

● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 3 EN 1 ^{re} , 2 EN TERMINALE		1 ^{re}	TERMINALE
STI2D	2I2D (ingénierie, innovation et développement durable) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique		12 h
	I2D (ingénierie et développement durable)	9 h	-
	Innovation technologique	3 h	
	Physique-chimie et mathématiques	6 h	6 h
STL	Biochimie-biologie	4 h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13 h
	Biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-
	Physique-chimie et mathématiques	5 h	5 h
STMG	Droit et économie	4 h	6 h
	Management	4 h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion		10 h
	Sciences de gestion et numérique	7 h	-
● 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN 1 ^{re} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARMI :		1 ^{re}	TERMINALE
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ou théâtre)		3 h	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		-	3 h
EPS ou pratiques physiques et sportives* ¹		3 h	3 h
Hippologie et équitation* ¹		3 h	3 h
LCA : latin ou grec ²		3 h	3 h
LSF*		3 h	3 h
LVC*		3 h	3 h
Pratiques professionnelles* ¹		3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles* ¹		3 h	3 h

1. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

2. Les enseignements optionnels de LCA latin et de LCA grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

* Enseignements optionnels présents dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

SE FORMER AUTREMENT

Après la 3^e, d'autres formations vous sont accessibles entre 16 et 18 ans. De quelques mois à 1 an, elles concernent principalement les domaines de l'armée et de l'animation.

● INTÉGRER L'ARMÉE

L'armée de l'air et de l'espace

Accessible aux jeunes entre 16 et 18 ans, ayant suivi une classe de 2^{de} GT ou professionnelle, l'EETAAE (École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace) de Saintes prépare au bac général (spécialités mathématiques, physique-chimie, numérique et sciences informatiques et sciences de l'ingénieur ; options mathématiques complémentaires et mathématiques expertes), au bac technologique STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) avec l'enseignement spécifique systèmes d'information et numérique, au bac professionnel aéronautique option avionique ou option systèmes, ou au bac professionnel CIEL (cybersécurité, informatique et réseaux, électronique), complété par une formation militaire. Brevet obligatoire.

Pour en savoir plus : « [Devenir aviateur et intégrer l'EETAAE](#) ».

La Marine nationale

Devenir mousse de la Marine nationale en intégrant l'École des mousses de Brest : formation militaire et maritime (10 mois) pour obtenir le brevet élémentaire de mousse, puis contrat d'engagement de 4 ans. Conditions d'accès : avoir un niveau 3^e ou 2^{de}, 16 ans au moins et moins de 18 ans au 1^{er} septembre.

Pour en savoir plus : « [La marine recrute](#) ».

L'armée de terre

L'EMPT (École militaire préparatoire technique) de Bourges, admission à partir de 16 ans et jusqu'à 20 ans, propose une entrée en cycle terminal professionnel (trois bacs pro) ou technologique STI2D (spécialité énergies et environnement ou systèmes d'information et numérique).

● PRÉPARER UN DIPLÔME DANS L'ANIMATION

Le CPJEPS

Accessible dès 16 ans aux jeunes titulaires d'une attestation de secourisme, le CPJEPS (certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) est un diplôme de niveau 3 permettant d'acquérir les bases pour devenir animateur ou animatrice dans les accueils collectifs de mineurs et dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. La formation dure 10 mois. Avoir le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un plus.

Le BPJEPS

Accessible dès 16 ans, sans conditions de diplôme (sauf pour les candidats et candidates s'inscrivant via Parcoursup, qui doivent détenir le bac), aux jeunes titulaires d'une attestation de secourisme, ayant le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou une expérience dans l'animation, le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur ou d'animatrice, de moniteur ou de monitrice, d'éducateur sportif ou d'éducatrice sportive.

SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 3^e, vous devez effectuer un choix important en vous orientant soit vers la voie professionnelle, soit vers les voies générale et technologique. Le point sur les mesures d'accompagnement possibles.

● L'ORIENTATION APRÈS LA 3^e

Avec l'appui de vos parents, de votre professeur principal ou professeure principale, du coordonnateur ou de la coordonnatrice Uliis, du ou de la psy-EN, du médecin de l'Éducation nationale, ou encore de votre enseignant référent ou enseignante référente, il est important d'anticiper vos choix d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de 3^e relève du droit commun (*lire p. 2*), tout en privilégiant un accompagnement et un accueil adapté dans votre futur lycée. Certains établissements disposent d'internats, contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès (*lire p. 31 et 32*). N'hésitez pas à aller aux JPO afin de visiter les établissements et de rencontrer les équipes pédagogiques, voire le référent ou la référente handicap pour les CFA. Si vous souhaitez poursuivre en voie professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

Si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH, les éléments suivants peuvent être pris en compte lors de la procédure d'orientation :

- vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation si une demande de dérogation au secteur géographique est formulée. *Idem* si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Le chef ou la cheffe d'établissement, qui transmet votre dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire, vous avertira alors en temps utile. Une commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le ou la DASEN examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;
- votre PPS mentionne un établissement, votre affectation sera prioritaire ;
- si après un entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée, vos parents devront faire au plus tôt une demande auprès de la MDPH ou de la MDA.

À noter : les élèves ayant été scolarisés en classe SEGPA ou en Érea au collège peuvent bénéficier de places prioritaires en CAP.

● ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS DANS LES VOIES PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Généralités

Si au collège vous avez bénéficié d'un PAP, d'un PPS et/ou d'un PAI, ils se poursuivent à l'identique au lycée ; si vos besoins évoluent, il est possible de les adapter. L'accompagnement par un ou une AESH ou le dispositif Uliis existent aussi dans les voies professionnelle, générale et technologique. Les dispositifs dont vous bénéficiez sont regroupés sur votre LPI afin de faciliter vos échanges avec les professionnels concernés.

Le dossier de demande d'aménagement pour l'examen du baccalauréat est à constituer et à transmettre durant l'année de 2^{de}.

À noter : dans les établissements de l'enseignement agricole, vous pourrez rejoindre une classe pour laquelle un conventionnement entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a été passé localement, afin de bénéficier de l'accompagnement d'un ou une AESH (si la MDPH le préconise) et du suivi du coordonnateur ou de la coordonnatrice Uliis ainsi que du référent local ou de la référente locale (Éducation nationale).

L'accompagnement par un Sessad se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez continuer vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent ou la référente handicap du CFA ou du lycée professionnel envisagé.

.../...

INFO +

Un livret pour les parcours inclusifs

Le LPI regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PAI, PAP, PPRE, et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents, et par l'élève concerné si ce dernier a plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité services. Pour en savoir plus : « Éduscol : le livret de parcours inclusif ».

.../...

Les stages

Pendant les périodes de stage, si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH et que vous avez plus de 16 ans et un PPS, la PCH ou l'AAEH, vous pouvez bénéficier d'une RQTH et donc demander des aménagements spécifiques auprès de votre employeur.

Dans le cadre de la séquence d'observation en classe de 2^{de}, votre enseignant référent ou enseignante référente peut vous aider à vous assurer de l'accessibilité de votre stage si vous bénéficiez d'un PPS, ou l'équipe éducative si vous bénéficiez d'un PAI. Il revient à vos responsables légaux d'informer votre lieu d'accueil de la situation.

Lien utile : « [Stages et handicap : une voie vers l'insertion](#) ».

L'APPRENTISSAGE

Dans tous les CFA, un référent ou une référente handicap accueille les futurs apprentis en situation de handicap, les informe sur les aménagements de la scolarité et peut vous aider à trouver un employeur. Il lui est également possible de jouer le rôle d'intermédiaire entre vos tuteurs et vous pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

À noter : si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH, que vous avez 16 ans et un PPS, la PCH ou l'AAEH, vous pouvez bénéficier d'une RQTH. La RQTH permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps...) accordés selon vos besoins, et vous pouvez alors signer un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- absence de limite d'âge pour la signature du contrat ;
- prolongation possible de 1 an, quelle que soit la durée du contrat initial ;
- possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur ou de la rectrice) ;
- possibilité de cumuler votre salaire avec l'AAH.

Lien utile : « [Apprentissage et situation de handicap](#) ».

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

L'admission en EMS est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. Votre scolarisation peut être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignement se situe au sein même du lycée. Dans les EMS, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA, ou « projet individualisé d'accompagnement ») prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

INFO +

RQTH automatique

Si vous bénéficiez de la PCH, de l'AAEH ou d'un PPS et que vous avez entre 15 et 20 ans, la RQTH vous est automatiquement accordée.

Pour en savoir plus : « [La RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé](#) ».

Accompagnement dans la construction du projet professionnel

Certaines académies ont signé des conventions (par exemple Atouts pour tous) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

Aides pour les frais de transport

Vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap ? Les frais de transport entre votre lieu d'études et votre domicile peuvent être pris en charge par le conseil départemental ou métropolitain de votre lieu de résidence, ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens.

Pour en savoir plus : « [Quelles sont les aides à ma mobilité et aux transports ?](#) ».

GUIDE PRATIQUE

Que vous soyez au lycée ou en CFA, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides financières. Quelques pistes également pour vous guider dans votre nouvelle vie de lycéen ou lycéenne, et répondre à toutes vos questions sur l'orientation.

● FINANCER SA SCOLARITÉ

Allocation de rentrée scolaire

Versée chaque année (en général dès la fin du mois d'août), par la CAF, aux parents d'enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou en apprentissage, et sous conditions de ressources, l'ARS permet de faire face aux dépenses de la rentrée.

À noter : pour les 16-18 ans, le versement intervient après envoi de la preuve de la scolarité de l'enfant.

Lien utile : « [Allocation de rentrée scolaire](#) ».

Bourse de lycée

Déclinée en six échelons, elle est versée, sous conditions de ressources, au responsable de l'élève, voire à l'élève lui-même (s'il ou elle a atteint la majorité, est autonome financièrement et sans rattachement à ses parents pour les prestations familiales). Les élèves doivent être inscrits et suivre une formation dans un lycée public, un lycée privé sous contrat ou un lycée habilité à recevoir des élèves boursiers. Les élèves inscrits au Cned peuvent également y prétendre.

À noter : il est possible d'opter pour l'étude automatique du droit à la bourse lors de l'inscription ou de la réinscription au lycée. Cette bourse est cumulable avec la bourse au mérite, la prime d'équipement, la prime à l'internat, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse de lycée](#) ».

Bourse au mérite

Cette bourse est versée de droit aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB (diplôme national du brevet). Il n'y a pas de demande spécifique à faire, mais les élèves doivent s'engager, par écrit, à obtenir de bons résultats scolaires et à se montrer assidus dans leur scolarité jusqu'au CAP ou au bac. Son montant dépend de l'échelon déterminé pour la bourse de lycée et est versé en trois fois en même temps que cette dernière.

À noter : cette bourse est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse au mérite \(au lycée\)](#) ».

Prime pour les élèves boursiers reprenant des études

Les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation (depuis au moins 5 mois), qui percevaient une bourse de lycée et qui souhaitent reprendre des études professionnelles sous statut scolaire (hors apprentissage) peuvent bénéficier d'une prime de reprise d'études.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'élève boursier reprenant ses études au lycée](#) ».

Fonds social lycéen

Le fonds social est une aide qui permet de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Cette aide exceptionnelle, accordée par le chef ou la cheffe d'établissement après avis d'une commission (qu'il ou elle préside), constituée des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, est versée en espèces ou sous forme d'une prestation en nature (en objets, matériels, services, etc.).

Lien utile : « [Fonds social collégien ou lycéen](#) ».

● FINANCER SON HÉBERGEMENT

Internats

Ils s'adressent aux élèves volontaires, domiciliés loin de leur établissement ou de la formation choisie (notamment quand elle est rare). L'internat au sein d'un lycée est payant (logement, repas, encadrement...). Des aides financières sont possibles (*lire plus loin*). Il faut se renseigner auprès des établissements, les dates de candidature pouvant varier d'une académie à l'autre. Les critères d'admission sont de différentes natures : géographique, scolaire, sociale, etc.

À noter : certains internats publics sont des internats d'excellence. En plus des cours, les élèves y bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel). Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement leur sont également proposées.

Liens utiles:

- « [Internat](#) »;
- « [L'internat d'excellence, lieu de vie et d'épanouissement](#) »;
- « [L'internat dans les établissements agricoles: un dispositif éducatif au service de la réussite](#) ».

Pour consulter la liste des internats et des internats d'excellence: « [Les internats au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur](#) ».

Prime à l'internat

Elle est versée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, ainsi qu'aux élèves en Érea. La prime est attribuée en trois fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

À noter: cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile: « [Prime à l'internat](#) ».

FINANCER SON ÉQUIPEMENT**Prime d'équipement**

Destinée aux élèves boursiers inscrits en voie professionnelle, elle est versée une seule fois pendant la scolarité.

Lien utile: « [Prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle](#) ».

FINANCER SES REPAS**Aide pour la cantine**

Il est possible de prendre contact avec l'assistant social ou l'assistante sociale du lycée ou de se tourner vers le secrétariat de l'établissement scolaire pour demander à bénéficier du fonds social pour les cantines. Sous certaines conditions, une participation financière de la Région pour payer la cantine peut être obtenue.

Lien utile: « [Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire?](#) ».

FINANCER SES DÉPLACEMENTS**Transports scolaires**

Les transports scolaires permettent aux futurs lycéens et futures lycéennes d'effectuer les trajets entre leur domicile et leur établissement scolaire. Les règles diffèrent selon votre lieu de résidence. Il peut s'agir de transports ouverts à tous les voyageurs (métro, bus, tramway) ou spécialisés dans le transport des élèves (car scolaire).

Lien utile: « [Transports: quelles réductions pour les jeunes, étudiants et apprentis?](#) ».

COMPRENDRE LA VIE LYCÉENNE**FAQ (foires aux questions)**

Des questions sur la vie lycéenne? les instances? les représentants des élèves? la carte nationale de lycéen? Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace ainsi que le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire ont mis en ligne des FAQ qui pourront vous aider.

Liens utiles:

- « [Vie lycéenne: questions-réponses](#) »;
- « [Représentation des élèves et étudiants aux instances consultatives de l'enseignement agricole](#) ».

INFO +**MOEL, le service gratuit et personnalisé de l'Onisep**

L'Onisep et ses conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes lycéen ou lycéenne, élève en apprentissage, parent, contactez-les:

- par courrier électronique via monorientation@onisep.fr;
- par tchat;
- par téléphone, au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé): du lundi au jeudi de 10 h à 19 h et le vendredi de 10 h à 17 h (heures de Paris, accessible aussi depuis les DROM-COM et l'étranger).

LES SIGLES EN CLAIR

Vous trouverez ici le déroulé
des sigles soulignés dans la publication.

A

AAH: allocation aux adultes handicapés
Abibac: dispositif franco-allemand préparant simultanément au bac et à l'*abitur*
AEEH: allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AESH: accompagnants des élèves en situation de handicap
ARS: allocation de rentrée scolaire

B

Bachibac: dispositif franco-espagnol préparant simultanément au bac et au *bachillerato*
BMA: brevet des métiers d'art
BNMA: brevet national des métiers d'art
BP: brevet professionnel
BPA: brevet professionnel agricole
BTM: brevet technique des métiers
BTS: brevet de technicien supérieur
BTSA: brevet de technicien supérieur agricole
BUT: bachelor universitaire de technologie

C

CAF: caisse d'allocations familiales
CAP: certificat d'aptitude professionnelle
CCF: contrôle en cours de formation
CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDI: centre de documentation et d'information
CFA: centre de formation d'apprentis
CIO: centre d'information et d'orientation
CMQ: campus des métiers et des qualifications
Cned: Centre national d'enseignement à distance
CPGE: classe préparatoire aux grandes écoles
CS: certificat de spécialisation

D

DASEN: directeur ou directrice académique des services de l'Éducation nationale
DE: diplôme d'État
DN MADE: diplôme national des métiers d'art et du design

E

EMC: enseignement moral et civique
EMS: établissement médico-social
EPS: éducation physique et sportive
Érea: établissement régional d'enseignement adapté
Esabac: dispositif franco-italien préparant simultanément au bac et à l'*esame di stato*
ESC: éducation socioculturelle

F

FCIL: formation complémentaire d'initiative locale

G

GT: générale et technologique

I

IUT: institut universitaire de technologie

J

JPO: journées portes ouvertes

L

LCA: langues et cultures de l'Antiquité

LP: lycée professionnel

LPA: lycée professionnel agricole

LPI: livret de parcours inclusif

LSF: langue des signes française

LVA/LVB/LVC: langue vivante A/B/C

M

MDA: maison départementale de l'autonomie

MDPH: maison départementale des personnes handicapées

MFR: maison familiale et rurale

P

PAI: projet d'accueil individualisé

PAP: plan d'accompagnement personnalisé

PCH: prestation de compensation du handicap

PFMP: période de formation en milieu professionnel

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

PPS: projet personnalisé de scolarisation

PSE: prévention-santé-environnement

Psy-EN: psychologue de l'Éducation nationale

R

RQTH: reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

S

S2TMD: sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

SEGPA: section d'enseignement général et professionnel adapté

SES: sciences économiques et sociales

SESG: sciences économiques, sociales et de gestion

Sessad: service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ST2S: sciences et technologies de la santé et du social

STAV: sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A: sciences et technologies du design et des arts appliqués

STHR: sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D: sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL: sciences et technologies de laboratoire

STMG: sciences et technologies du management et de la gestion

SVT: sciences de la vie et de la Terre

T

TIM: technologie de l'information et du multimédia

U

UC: unité capitalisable

UF2S: unité professionnelle facultative secteur sportif

Ulis: unité localisée pour l'inclusion scolaire